

Le formateur en équitation de plein air correspond au second niveau de certification d'intervenant en équitation de plein air. Le formateur en équitation de plein air est habilité à initier les adultes et les enfants à différentes activités de plein air à cheval et possède les connaissances technique et théorique pour leur faire découvrir les plaisirs de l'activité en toute sécurité.

Le détenteur de la certification de formateur en équitation de plein air est un cavalier expérimenté qui possède toutes les compétences nécessaires pour enseigner l'équitation de plein air, pour dispenser des formations complémentaires et pour diriger des balades.

Le formateur en équitation de plein air possède les qualités d'écoute et de compréhension vis-à-vis de la clientèle. Il est capable de déterminer et de répondre à leurs besoins en matière d'apprentissage. Il possède une grande ouverture d'esprit lui permettant de découvrir de nouvelles techniques et d'accepter les divergences d'opinions. Il a aussi le calme et la patience de pouvoir transmettre un savoir à la vitesse d'apprentissage de chacun et de chaque cheval. Il possède les qualités pédagogiques lui permettant de transmettre l'enseignement adéquatement avec tous les outils pour intéresser l'auditoire qui l'entoure. Enfin, il est un cavalier confirmé connaissant les techniques équestres en lien avec la pratique de l'équitation de plein air.

Le formateur en équitation de plein air est habilité à :

- Former et évaluer des cavaliers dans le cadre du Programme de formation de cavalier-randonneur, niveaux I à V.
- Enseigner les techniques équestres de randonnée, les techniques d'entraînement du cheval de randonnée et la régie d'écurie ;
- Former et co-évaluer des accompagnateurs de randonnée équestre.
- Organiser et dispenser les ateliers de formation complémentaire.
- Guider et encadrer des groupes de huit (8) cavaliers ou moins pour une sortie à cheval d'une durée de 2 (deux) jours ou moins avec nuitée ;
- Servir de serre-file lors des sorties à cheval.

Condition pour l'inscription à l'évaluation de formateur en équitation de plein air

Le candidat doit, au moment de son inscription :

- Être âgé de **18 ans ou plus** ;
- Être **membre de Cheval Québec** ;
- **Posséder une certification d'accompagnateur de randonnée équestre (ARE)**
 - Le candidat qui ne possède pas la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, doit, pour s'inscrire à l'évaluation de formateur en équitation de plein air,
 - avoir réussi l'examen théorique du cavalier-randonneur de niveau V et l'examen théorique de l'accompagnateur de randonnée équestre (ARE) ;

- avoir complété le stage de 100 h (STAGA) ou faire reconnaître toute expérience de travail jugée pertinente ;

être recommandé par un formateur en équitation de plein air suite à une évaluation pratique.

- Compléter le formulaire d'ouverture de dossier ;
- Acquitter les frais d'inscription de 395 \$ taxes incluses.

Le candidat doit compléter le formulaire d'ouverture de dossier et le retourner avec le paiement à l'attention d'Andréanne Carrière au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, H1V 0B2 ou par courriel à acarriere@cheval.quebec

Le candidat doit fournir, au moment de son inscription ou **au plus tard 2 mois** suivant son évaluation :

- Un **certificat valide de premiers soins humains de 16 heures** (minimum) ;
- Un **carnet de route** démontrant que le candidat a pratiqué la randonnée équestre en sentiers, seul ou en groupe, pour une période de 100 heures de randonnée cumulées. Le carnet de route peut contenir également les preuves de suivi de formations, de participation à des salons, à des expositions, à des TREC, des journées de travail en entreprise, des événements organisés par des clubs, etc. Tout ce qui est pertinent à la pratique de l'équitation. Il est souhaitable que le candidat ait effectué au moins une randonnée de deux jours consécutifs de type relais d'étape avec nuitées en camping, refuge ou chalet.

Le candidat doit, au moment de son inscription ou **au plus tard 2 mois** suivant son évaluation, avoir complété un **stage** (60 heures d'enseignement) en immersion dans un milieu de travail correspondant (tourisme équestre) ou faire reconnaître toute expérience de travail jugée pertinente.

- L'évaluation du stage s'effectue par un formateur en équitation de plein air certifié dont le statut est en règle auprès de Cheval Québec. **Le cahier de stage** doit être complété et une note minimum de 70 % doit être obtenue pour authentifier la réussite. Le stage sert à mettre en pratique tous les apprentissages proposés dans les modules de formation, à acquérir des connaissances pratiques et théoriques nouvelles et de l'expérience de terrain dans le milieu touristique.

Un cahier du stagiaire (**STAGF**) est prévu pour permettre au formateur et au stagiaire d'être guidés au niveau de l'apprentissage des compétences à acquérir. Plusieurs étapes sont à prévoir :

- *Étape 1* : trouver un formateur et un lieu de stage. Une liste est disponible auprès de Cheval Québec.
- *Étape 2* : remplir le formulaire d'inscription pour le stage (stagiaire et formateur) et le faire parvenir à Cheval Québec. Demander le cahier du stagiaire et prendre connaissance du plan de formation.
- *Étape 3* : compléter le stage (60 heures) et rendre tous les rapports attendus de façon professionnelle au formateur, qui les fera parvenir ensuite à Cheval Québec.

Le candidat dispose d'un maximum de 2 mois après l'évaluation pour mettre en ordre son dossier sinon l'évaluation sera nulle et il n'obtiendra pas la certification de formateur en équitation de plein air.

Préparation à l'évaluation

Pour se préparer à l'évaluation, le candidat doit maîtriser le contenu des modules complémentaires suivants ou suivre une des formations offertes sur ces sujets :

- (ENT4) : Entraînement 4 : Plan d'entraînement d'un cheval de randonnée et sélection d'un cheval de randonnée adapté au tourisme équestre
- (PED1) : Pédagogie 1 : Notions de pédagogie générale
- (DID1) : Didactique 1 : Stratégies de l'enseignement de l'équitation
- (REG3) : Régie d'écurie 3 : Aménagement des bâtiments équestres et gestion environnementale

Les fascicules de notes de cours sont disponibles sur [la boutique en ligne](#) sur le site Internet de Cheval Québec.

Habillement

- Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle- Zélande).
- La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons est obligatoire.

Calendrier des évaluations

Cheval Québec organise deux évaluations annuelles pour la certification de formateur en équitation de plein air, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Les évaluations de Cheval Québec sont des occasions pour les futurs formateurs en équitation de plein air de vivre une expérience unique de plein air à cheval en plus de rencontrer d'autres membres de la communauté équestre œuvrant dans le secteur du tourisme.

Les dates et lieux d'évaluation sont déterminés par Cheval Québec et inscrits au calendrier à la section [certification](#). Les formulaires d'ouverture de dossier des candidats doivent être acheminés à Cheval Québec au plus tard 2 semaines avant la tenue de l'événement.

Un minimum de 3 candidats / jour est requis pour qu'une évaluation ait lieu. À défaut d'inscription suffisante, l'évaluation est reportée.

Lieu et commodités lors des évaluations

Les évaluations se tiennent obligatoirement dans un centre de tourisme équestre certifié Équi-Qualité. Le site doit comporter :

- Une infrastructure sécuritaire (normes Équi-Qualité) ;
- Un minimum de quatre (4) chevaux de randonnée possédant l'équipement de randonnée requis ;
- La possibilité de recevoir des clients lors de l'évaluation ;
- Un local pour l'examen théorique.

Les évaluateurs

Pour évaluer un formateur en équitation de plein air, il faut compter sur deux évaluateurs dont un évaluateur externe. Le choix de l'évaluateur se fait selon les critères suivants et doit être approuvé ou délégué par Cheval Québec :

- L'évaluateur externe fait partie des formateurs de Cheval Québec.
- Il est un formateur spécialiste de l'équitation en plein air.
- Il ne doit pas avoir de relation de proximité avec le candidat.

Déroulement général de l'évaluation

L'évaluation devrait prendre 2 h 45 au total.

- 1 heure pour l'examen théorique ;
- 1 heure pour donner un cours d'équitation à un cavalier randonneur à partir d'un sujet de leçon tiré au sort ;
- 30 minutes d'explication sur l'organisation et la mise en place d'une formation sur un module tiré au sort parmi les modules en lien avec le formateur en équitation de plein air ;
- 15 minutes pour analyser et partager avec les évaluateurs, les choix faits par le candidat lors de sa prestation (défense des choix face aux évaluateurs, etc.).

Le déroulement peut varier dans l'ordre, mais doit respecter le temps alloué pour l'évaluation.

L'évaluation théorique

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 70 % pour réussir l'évaluation théorique.

En cas d'échec, aucun remboursement n'est accordé et le candidat devra reprendre l'examen. Des frais de 50 \$ seront exigés pour la reprise d'un examen théorique.

L'évaluation pratique

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 70 % pour réussir l'évaluation pratique. En cas d'échec, aucun remboursement n'est accordé et le candidat devra attendre la tenue d'une autre activité de certification afin de reprendre l'examen pratique. Des frais de 300 \$ seront exigés pour la reprise d'un examen pratique.

Lors de l'évaluation pratique, le candidat devra, de manière générale :

- Être capable de donner une leçon sur un sujet tiré au sort parmi la liste des thèmes suivant :

Thème de la leçon	Objectifs
1. Le pansage, seller et brider	<i>L'objectif principal est que le cheval soit propre, bien harnaché avec du matériel sécuritaire et bien entretenu. Le cavalier doit connaître les différentes parties du harnachement, les outils de pansage et les techniques sécuritaires.</i>
2. Les soins aux chevaux après le travail et l'anatomie générale du cheval	<i>L'objectif principal est que le cavalier connaisse les différentes parties du cheval, ainsi que les différents soins à prodiguer au cheval après le travail, les raisons de ces soins et la manière de les exécuter.</i>

3. L'équilibre chez un cavalier débutant	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier à être en équilibre sur le cheval (assis et suspension) en utilisant différents exercices permettant de prouver l'acquisition de cette compétence.</i>
4. L'équilibre chez un cavalier intermédiaire	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier à être en équilibre sur le cheval (assis et suspension) en utilisant différents exercices permettant de prouver l'acquisition de cette compétence.</i>
5. L'équilibre chez un cavalier avancé	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier à être en équilibre sur le cheval (assis et suspension) en utilisant différents exercices permettant de prouver l'acquisition de cette compétence.</i>
6. L'équilibre en terrain varié	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier et au cheval à être en équilibre dans un terrain varié, en utilisant différents exercices permettant de prouver l'acquisition de cette compétence.</i>
7. L'équilibre lors de passage de difficultés	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier à être en équilibre lors de passage de difficultés (sauts, contre-bas, escalier, etc.) en utilisant différents exercices permettant de prouver l'acquisition de cette compétence.</i>
8. Les déplacements en mains pour un cavalier débutant	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier les déplacements sécuritaires en main et l'attitude adéquate du cheval.</i>
9. Les déplacements en mains pour un cavalier intermédiaire	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier les déplacements sécuritaires en main et l'attitude adéquate du cheval.</i>
10. Les déplacements en mains pour un cavalier avancé	<i>L'objectif est d'apprendre au cavalier les déplacements sécuritaires en main et l'attitude adéquate du cheval.</i>
11. L'apprentissage du tournant	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier débutant capable de tourner aux deux mains sur des grandes courbes, aux 3 allures.</i>
12. Les tournants courts	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier intermédiaire capable de tourner aux deux mains sur des courbes serrées, aux 3 allures.</i>
13. Les tournants courts et rapprochés	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier avancé capable de tourner aux deux mains sur des courbes serrées et rapprochées, aux 3 allures.</i>
14. Les aides d'impulsion et de ralentissement chez un cavalier débutant	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier capable de donner de l'impulsion et de ralentir son cheval aux 3 allures.</i>
15. Les aides d'impulsion et de ralentissement chez un cavalier intermédiaire	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier capable de donner de l'impulsion et de ralentir son cheval aux 3 allures.</i>
16. Les aides d'impulsion et de ralentissement chez un cavalier avancé	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier capable de donner de l'impulsion et de ralentir son cheval aux 3 allures.</i>
17. Le départ au galop	<i>L'objectif est que le cavalier soit capable de faire partir son cheval au galop sur le bon pied du trot et puis du pas.</i>
18. La rectitude	<i>L'objectif est d'avoir un cavalier capable de contrôler la rectitude de son cheval en tout temps et aux 3 allures.</i>
19. Les règles de sécurité en randonnée	<i>L'objectif est que le cavalier connaisse les règles de sécurité et de courtoisie en sentiers et qu'il sache les appliquer.</i>
20. Le reculer	<i>L'objectif est que le cavalier soit capable de faire reculer son cheval dans le calme, et sans défense de sa part.</i>
21. Les déplacements latéraux	<i>L'objectif est que le cavalier soit capable de déplacer son cheval latéralement en mobilisant les épaules et les hanches.</i>

22. Les déplacements sécuritaires en randonnée et choix des allures en fonction du terrain	<i>L'objectif est que le cavalier applique des déplacements sécuritaires en sentiers et soit capable de choisir l'allure en fonction du terrain.</i>
23. Préparation à un TREC	<i>L'objectif est que le cavalier soit prêt à participer à une compétition de TREC du niveau correspondant au niveau du couple.</i>
24. Les variations d'allures	<i>L'objectif est que le cavalier soit capable de varier les allures de son cheval et de les maîtriser en toutes circonstances.</i>
25. L'étalement du cheval	<i>L'objectif est que le cavalier soit capable d'étalement son cheval.</i>
26. Le passage d'obstacles naturels	<i>L'objectif est que le cavalier soit capable de franchir des obstacles naturels, dans l'équilibre et le respect du cheval.</i>
27. La préparation et familiarisation du cheval à la randonnée	<i>L'objectif est que le cavalier sache comment préparer son cheval mentalement aux différents aspects d'une randonnée.</i>
28. Familiarisation du cheval à des difficultés rencontrées en équitation d'extérieur	<i>L'objectif est de rendre le cavalier capable de familiariser son cheval face aux difficultés rencontrées en équitation d'extérieur</i>
29. Lecture de carte en randonnée	<i>L'objectif est de rendre le cavalier capable de s'orienter, suivre un chemin, lire et de manipuler une carte sur son cheval, lorsqu'il est en randonnée.</i>

- être capable de guider et d'encadrer des clients en randonnée

		Connaissances spécifiques
Avant la randonnée	Matériel	S'assurer que les chevaux sont correctement sellés
		S'assurer que les chevaux sont prêts pour le départ
		S'assurer que tout l'équipement nécessaire à la sortie est disponible
		Reconnaître son parcours sur la carte
	Client	Prendre les informations sur les clients
		Accueillir les clients et donner les consignes de sécurité
		Expliquer les techniques de base pour la conduite d'un cheval
Pendant la randonnée		Interagir avec les clients et proposer de l'animation
		Faire un arrêt et mettre pied à terre pour ajuster l'équipement
		Vérifier régulièrement que les clients sont à l'aise sur les chevaux et s'assurer d'un déplacement du groupe sécuritaire
Au retour		Assurer la sécurité des clients lors de l'arrivée et de la mise à pied
		Aider les clients à descendre
		Attacher les chevaux
		Faire un retour sur la balade avec les clients
		Effectuer les soins aux chevaux

- être capable d'expliquer l'organisation d'une formation sur un module de Cheval Québec et connaître les modules afin de pouvoir transmettre la matière :

Nom du module	Thème du module
REG1 : Régie d'écurie 1	Milieu de vie, alimentation, santé et soins de base
REG2 : Régie d'écurie 2	Soins préventifs pour la gestion et l'entretien d'un cheval
REG3 : Régie d'écurie 3	Aménagement des bâtiments et gestion environnementale
ENT1 : Entraînement 1	Manipulation au sol
ENT2 : Entraînement 2	Travail au sol
ENT3 : Entraînement 3	Travail à pied, en liberté, à la longe et aux longues rênes

ANI : Animation et encadrement de groupe	Les balades et promenades
RIS1 : Gestion de risque en randonnée 1	Les dangers liés au plein air
GES1 : Gestion de randonnée équestre 1	Les balades et promenades
SEU1 : Soins équin d'urgence 1	L'ABCD de la situation d'urgence
PED1 : Pédagogie 1	Notions de pédagogie générale
DID1 : Didactique 1	Stratégies de l'enseignement de l'équitation
TOP1 : Carte topographique et boussole 1	Initiation à la topographie
MAR1 : Maréchalerie 1	Maréchalerie de secours

- être capable de gérer des mises en situation :

- Faire les nœuds de base (GES1) ;
- Effectuer une réparation de base sur des cuirs ;
- Gérer une situation où un cavalier ne respecte pas les consignes ;
- Gérer une situation de crise liée à la sécurité des clients ;
- Gérer une situation de crise liée à la sécurité des chevaux ;
- Gérer une situation où un cheval perd un fer ;
- Effectuer des soins sur un cheval boiteux ou blessé ;
- Gérer une situation de conflit entre membres d'un même groupe ;
- Gérer une situation de crise due à des changements de condition météorologique ;
- Gérer un problème de santé d'un cheval durant la sortie ;
- Gérer une situation de crise liée à la faune et la flore ;
- Gérer un problème d'incompatibilité entre le cheval et le cavalier.

Les coûts

Le prix est basé sur les coûts afférant à l'évaluation, c'est-à-dire :

- Le salaire des évaluateurs présents ;
- La location de la salle pour l'examen théorique ;
- La location des chevaux du candidat et des évaluateurs pour la journée ;
- Les déplacements des évaluateurs ;
- Les frais administratifs.

Le coût de l'évaluation de formateur en équitation de plein air est de **395 \$ taxes incluses/candidat** pour la journée d'évaluation

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite de la certification de formateur en équitation de plein air, le formateur / évaluateur doit retourner au bureau de Cheval Québec, à l'attention d'Andréanne Carrière, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2 :

- La fiche d'inscription à l'évaluation

Également ou au plus tard 2 mois après la date de l'évaluation :

- Le carnet de route signé par le formateur / évaluateur
- Le cahier de stage signé par le formateur / évaluateur
- Le certificat de secourisme humain (16 h)

Le candidat DEVRA fournir à Cheval Québec :

- Un formulaire de vérification des antécédents judiciaires

À la réception de tous les documents complétés et signés, le candidat recevra par la poste un certificat officialisant sa réussite.

Le candidat DOIT également, pour que son statut soit en règle auprès de Cheval Québec :

- Acquitter les frais de cotisation professionnelle annuelle 65 \$;
- Fournir une preuve d'assurance pour l'enseignement.

Et ensuite, comment maintenir son statut en règle ?

Pour maintenir votre statut en règle, il est important

- d'être membre de Cheval Québec
- d'acquitter le montant annuel de la cotisation professionnelle
- d'acheminer à Cheval Québec le certificat d'assurance responsabilité civile générale (commerciale)
- d'acheminer les heures de perfectionnement annuel (7h)
- de détenir une carte de secourisme en premiers soins humains de 16h (valide 3 ans)
- d'avoir acheminé l'attestation de vérification de casier judiciaire (valide 3 ans)

Coordonnées

Cheval Québec

Andréanne Carrière, Coordonnatrice des programmes

4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2

Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3403, Téléc. : 514 252-3068, acarriere@cheval.quebec

Nouveauté

But : Protéger le cheptel équin québécois.

Vaccination

Un certificat de vaccination contre la rhinopneumonie (herpès virus) et l'influenza sera exigé pour chaque cheval participant aux événements sanctionnés et organisés par Cheval Québec (compétitions, évaluations dans le cadre des programmes d'apprentissage et de certification d'instructeur, événements, etc).

Le certificat de vaccination devra indiquer le nom officiel du cheval participant à l'événement, le nom de son propriétaire ainsi que la date d'administration de la 2^e injection dans le cas d'une primo-vaccination ou du dernier rappel. Cette date ne devra pas être de moins de 7 jours avant l'événement ni de plus de 6 mois. Une période de grâce de 21 jours supplémentaires est autorisée.

Anémie infectieuse des équidés (Coggins)

Un certificat valide de l'année en cours pour le dépistage de l'anémie infectieuse des équidés (Coggins test) est exigé pour chaque cheval participant aux événements organisés par Cheval Québec (compétitions, évaluations dans le cadre des programmes d'apprentissage et de certification d'instructeur, événements, etc).

Le certificat de vaccination contre la rhinopneumonie (herpès virus) et l'influenza ainsi que celui du Coggins test du cheval participant devront accompagner le formulaire d'inscription à l'activité organisée par Cheval Québec. Ces documents devront également être présentés au responsable du centre équestre le jour de l'activité.

Il n'est pas requis de fournir ces documents pour les chevaux participants qui sont résidents du centre équestre où l'activité a lieu.

L'hôte de l'activité est invité à prendre connaissance de l'affiche portant sur la biosécurité préventive concernant les maladies contagieuses du système respiratoire

Certificat de vaccination :

https://cheval.quebec/Download/ReglementSecurite/certificat_vaccination_cheval_individuel_printQ-i.pdf

Affiche de biosécurité :

https://cheval.quebec/Download/ReglementSecurite/affiche_biosecurite_rassemblement.pdf